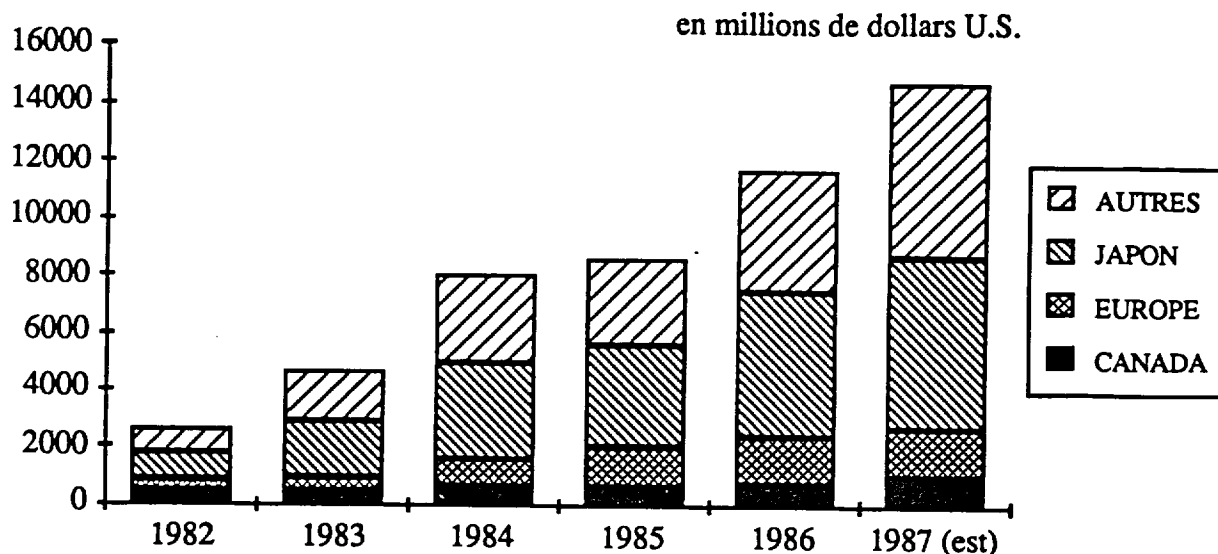


GRAPHIQUE 1

TOTAL DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES DE CERTAINES MACHINES DE BUREAU



Source : U.S. General Imports and Imports for Consumption, département américain du Commerce.

L'annexe 5 montre l'évolution des importations entre 1982 et 1987, par groupe de produits.

Les pièces de machines de traitement des données et les machines mêmes de traitement des données sont de loin les plus importantes des six catégories de produits : elles comptent respectivement pour 50,8 % et 31,9 % de la valeur estimative des machines de bureau importées aux États-Unis en 1987. Le Japon possède la plus grosse part de ces segments du marché américain, soit 37,2 % du marché des pièces et 59,9 % de celui des machines de traitement des données. Singapour exporte également beaucoup de pièces et de machines de traitement des données aux États-Unis : sa part de ces deux segments du marché américain du matériel informatique importé s'élève à 22,7 % et 13,7 % respectivement.

La hausse du prix des importations provenant des pays développés donne au Canada l'occasion d'accroître sa part du marché des importations américaines de machines de bureau. Si l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est conclu, ces débouchés augmenteront car les droits de douane, qui varient entre 2,2 % sur les machines à écrire automatiques et les machines de traitement de textes et 5,3 % sur les aiguiseurs à crayons, seront supprimés d'ici le 1^{er} janvier 1993. Les machines de traitement automatique des données seront admises en franchise à compter du 1^{er} janvier 1989 et la plupart des autres machines de bureau seront admises en franchise à compter du 1^{er} janvier 1993, l'accord prévoyant la réduction des droits de douane en cinq tranches égales jusqu'à leur suppression. La liste complète des droits de douane est présentée à l'annexe 6.